

Compte-rendu du Conseil d'administration

du lundi 23 avril 2012 au Pays Vichy-Auvergne sous la Présidence de Mme Nicole EYMARD dans les locaux de l'Atrium

Etaient présents:

Mme Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne

M. Jean Claude Mairal, Président du GAL

M. Eric Sicard, Président du Conseil de Développement

M. Frédéric Aguilera, Vichy

Mme Annick Chovet, CA Vichy Val d'Allier

Mme Marcelle Dessale, Présidente C.C Sioule, Colettes et Bouble

M. Jean-Pierre Charnay, Vichy Val d'Allier

M. Pierre Lyan, C.C Nord Limagne

M. Gilles Berrat, CC Le Donjon

M. François Szypula, CC Montagne Bourbonnaise

M. Jacques Blettery, CC Montagne Bourbonnaise

M. Jean-Pierre Charnay, Vichy Val Allier

Pays Vichy-Auvergne

M. Stéphane Zapata – Directeur du Pays Vichy-Auvergne

Mme Estèle Rival, Chargée de mission Interscot

M. Florentin Georgescu - Animation Leader

M. Jean- Denis Faure – Chargé de mission patrimoine

Mlle Christel Debout- Chargée de mission culture et communication

Absents excusés :

M. Jean-Michel GUERRE – Président de la Communauté d'agglomération de Vichy-Val d'Allier

M. Georges Dajoux CC Pays de Lapalisse

M. Didier Chassain, CC Randan

M. Gérard Laplanche, CC Saint Pourçain

M. Pierre Houbé, CC Gannat

M. Bernard Ferrière, CC Limagne Bords d'Allier

M. Xavier Cadoret, CC Varennes Forterre

M. Didier Chassain, CC Coteaux de Randan

Mot d'accueil de Nicole Eymard

Tour de table

Présentation des agents du CDT et du CRDTA

Présentation d'Ivan Gauvin chargé de mission du Plan Climat Energie Territorial au Pays Vichy-Auvergne et à la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier

Schéma de développement touristique du Pays Vichy-Auvergne

Réflexion sur l'organisation touristique du Pays par le CRDTA

Le schéma de développement touristique au niveau régional a été voté, il y a un an.

Le dispositif ALT a été revu.

Sur un panorama de 16 ALT en Auvergne, il y en a 6 qui fonctionnent très bien en structures Intercommunautaires, 6 autres en phase de le devenir et les autres sont en difficulté.

Sur le Pays Vichy-Auvergne, on constate une zone blanche et le cas de l'ALT Val de Sioule qui a cessé de fonctionner.

Le CRDTA propose un panorama et l'intérêt de passer en ALT intercommunautaire.

La Région ne soutiendra plus que les ALT intercommunautaire.

En se penchant sur l'étude menée par Protourisme, le Pays a un potentiel touristique intéressant.

Plus de 12000 lits marchands sur le territoire (dont 6448 sur Vichy) soit 7% des lits marchands en Auvergne. A titre d'indication au Sancy, on compte 45 000 lits marchands ce qui montre l'intérêt de réfléchir à l'échelle du Pays et non seulement à l'échelle de Vichy.

Par ailleurs, les filières touristiques présentes sur le Pays sont complémentaires.

Quatre attentes émergent et confirment l'intérêt d'un pôle tourisme à l'échelle du Pays :

- Mutualisation des moyens au service de l'ensemble du territoire sans perte d'identité locale
- Meilleure coordination et stratégie de développement au service de l'offre globale
- Actions de promotion de plus grande envergure
- Mise en place d'une stratégie de conquête de nouvelles clientèles.

La loi de 2009 sur la modernisation du tourisme a fait émerger des critères qui correspondent à ce qui est recherché aujourd'hui.

Les offices de tourisme intercommunautaires existent depuis 2006.

La tendance actuelle sur le regroupement des intercommunalités en ALT intercommunautaires se renforce. Cela s'explique par une évolution des touristes qui recherchent en permanence de la découverte, de la nouveauté. Désormais, ils souhaitent vivre une expérience au sein d'une destination.

Les ALT intercommunautaires peuvent afficher une meilleure offre mais aussi une meilleure visibilité pour faire face à une concurrence croissante des destinations : professionnalisation, couverture sur internet, etc.

Sur le Pays Vichy-Auvergne, on recense huit ou neuf portails internet sans cohérence entre eux, ni graphiquement, ni sur le contenu. De plus il est difficile de trouver l'information touristique sur le territoire.

L'organisation est également très hétérogène avec des ALT, des SMAT, des points info tourisme, Office du tourisme, syndicat mixte, etc.

Au final, il y a 13 structures et des actions quasi-similaires : brochures, site internet, point d'accueil. Mais en ce qui concerne le service offert aux touristes, c'est très différent.

L'offre est multiple mais quasi similaire et on note un manque d'ambition qui rend difficile la mise en place d'actions pour gagner en attractivité.

Selon la tendance nationale, le nombre d'Offices du Tourisme réduit. On est passé de 130 à moins de 90 en Auvergne par des regroupements de moyens, de personnels.

Les perspectives d'avenir selon le CRDTA

Si on reste sur la configuration actuelle :

- l'offre ne sera pas globalisée et les touristes y verront des séjours courts : une clientèle de passage
- les agents continueront d'enchainer des contrats précaires et assument des missions limitées aux fondamentaux
- chaque territoire restera autonome, sans partage de compétence mais ne pourra pas enrayer son déficit de notoriété.

En OT intercommunautaire

- une seule porte d'entrée, sur internet, pour l'ensemble du territoire qui proposera une offre complète aux touristes
- les agents pourront monter des séjours touristiques, participer à des salons... Les actions coordonnées permettront de lancer des actions de commercialisation
- un visibilité accrue pour le territoire, une meilleure efficacité, des économies d'échelle sur les actions de promotion et de commercialisation.

Soutien du CRDTA

- Soutien en ingénierie pour accompagner le territoire dans sa réflexion et animer le réseau
- Un soutien financier pour la durée du schéma sur les dispositifs ALT réunissant trois conditions :
 - minimum trois communautés de communes (en fonction du nombre de lits et de personnel présent sur le territoire)
 - o création d'un office de tourisme intercommunautaire à l'horizon 2014. Dans l'intervalle, un ALT pourrait être mis en place.
 - o mise en place d'une réelle stratégie numérique

L'objectif de la Région veut des niveaux d'intervention cohérents et sur le territoire du Pays Vichy-Auvergne, elle estime que c'est judicieux.

François Szypula pense, tout d'abord, qu'il faut que le département soit dans le même élan.

Sur le critère des trois Comcom, elle ne correspond pas à notre territoire où il faudrait un ALT de la taille du Pays.

Sur La Montagne Bourbonnaise, on compte 6500 habitants pour deux fois et demi la taille de Paris. Il y a un besoin de relais, sur place pour offrir des séjours. L'Office du Tourisme n'a pas les épaules assez solides pour assumer cette promotion même s'il offre un relais local pour l'accompagnement des touristes.

Le CRDTA est d'accord sur le fait que, sur notre territoire, il faut travailler à une échelle Pays.

Le CDT ajoute que la mission d'accueil et de renseignements sur place, actuellement en charge des OT, pourra s'étendre à de la véritable promotion s'il y a mutualisation. Au niveau de l'Allier, sur Montluçon, avec l'ALT du Pays Bourbon, c'est cette configuration qui a été mise en place, avec une ville thermale. Il n'y a plus que deux éditions dont une sur la ville d'eau. Une économie d'échelle a été réalisée. Il ne faut pas oublier, dans le schéma touristique de maintenir le personnel, de le professionnaliser et c'est possible si on mutualise et créer de antennes par exemple (comme c'est le cas sur St Pourçain.

En Livradois Forez, il y a, en moyenne, 10 structures de 3 personnes et ils évoquent la création d'une seule structure mais de 30 personnes ce qui crée une véritable dynamique.

Le CRDTA ajoute que c'est en cas de concomitance avec un Pays que les ALT intercommunautaires fonctionnent le mieux. Sur le Pays Vichy-Auvergne, il en faudrait un sur la partie du territoire qui est dans l'Allier car les trois Comcom du PDD sont déjà en ALT intercommunautaire.

Jean-Claude Mairal souligne la nécessaire adhésion des élus et surtout de la ville de Vichy. Pour cela, il faut de réels projets sur l'ensemble du territoire.

Il faut aussi une volonté politique par rapport au Pays.

Nicole Eymard rappelle qu'on a engagé la démarche lorsqu'on a lancé le schéma touristique. La méthode reste à définir pour trouver le consensus et elle demande à l'assemblée de se prononcer sur une volonté de poursuivre cette démarche.

Il est évident que chacun souhaite qu'on se structure mieux.

Pierre Lyan demande au CRDTA pourquoi sur le territoire du Pays, côté Allier, ça n'a pas aboutit à une agence. Il craint que le Pays ne se retrouve confronté aux mêmes problématiques que les OT actuels.

Stéphane Zapata revient sur l'élaboration du schéma de développement touristique qui va servir de base et apportera les arguments pour justifier une structuration. Avant cela, un préalable devra se créer à l'échelle des EPCI car tout le territoire n'est pas couvert en OT intercommunal. Le Pays n'a pas la compétence, lui de se mettre en OTI.

Un schéma de développement est plus facile à mettre en œuvre qu'un schéma organisationnel. Dans son schéma, même si le Pays n'est pas dans un dispositif ALT, son schéma s'oriente dans la mutualisation et l'animation d'un réseau.

Jean-Denis Faure travaille en réseau mais ne peut que faire remonter des projets du point de vue technique aux élus. C'est un mode de travail minimal qui est temporaire avec le même objectif que la mise en œuvre proposée par la Région.

Les délais impartis par la Région, passage à l'OTI en 2015, sont très serrés. Le CRDTA précise que si on ne tient pas ce délai, on abandonne le processus ALT (qui a été mis en place en 2005) mais on peut s'en affranchir et profiter de l'animation du réseau malgré tout.

Frédéric Aguilera émet un avis assez proche de celui de Jean-Claude Mairal en précisant qu'il y a une difficulté majeure : de par l'histoire et la culture du tourisme du Vichy, il y a une très forte professionnalisation de l'OTT. Si on parle de Moulins ou Montluçon, chacun s'est professionnalisé en même temps. A Vichy, c'est déjà extrêmement bien structuré avec du personnel déjà très orienté vers de la commercialisation. Ce personnel n'a pas vocation à animer un grand territoire, ce sont déjà des commerciaux qui sont payés à faire vivre le territoire. Tant que tout le monde n'est pas dans une véritable démarche de professionnalisation, Vichy ne peut pas travailler avec le reste du territoire.

Il y a un trop grand écart entre l'OTT de Vichy et les structures touristiques du reste du territoire. Vichy y réfléchira quand chacun aura rattrapé son retard.

Nicole Eymard pense, au contraire, que c'est le bon moment et que les différences de chacun peuvent être complémentaires à partir du moment où chacun en exprime la volonté.

Frédéric Aguilera ajoute que la mutualisation de la communication, au départ, fait craindre une perte d'identité.

Au niveau du Pays, on sera vendu avec l'image Vichy et il se demande si toutes les Comcom du Pays sont prêtes à cela.

Nicole Eymard rappelle que le fondement du Pays Vichy-Auvergne c'est le basin de Vichy.

Pierre Lyan dit que c'est secondaire et qu'avant l'identité, il faut faire venir les touristes sur le territoire.

Le CRDTA ajoute que l'offre proposée par Vichy, si elle reste toute seule, continuera à attirer seulement les courts séjours.

De plus, en se regroupant sous une bannière commune avec un nom commun, on dilue l'identité mais on ne la perd pas.

François Szypula regrette qu'on ait peur d'aller vite et du coup, on perd du temps et c'est l'économie qui en souffre.

Le CRDTA rappelle que les filières sont complémentaires.

Jean-Denis Faure rappelle que l'OTT de Vichy a été associé et consulté dans la construction du schéma et précise qu'il y a un segment de clientèle sur lequel on peut faire le lien : c'est le tourisme d'agrément. Par ailleurs, la volonté de s'ouvrir à tout le territoire n'est pas cristallisé uniquement sur Vichy et qu'il faut analyser la problématique dans son ensemble.

Frédéric Aguilera conclut que Vichy demande une mutualisation sur les offres comme les congrès à l'échelle régionale et se dit très demandeur de dynamique commune sur tous ces secteurs.

Le CDT revient sur la création des OT de pôle. A un moment avait été émis de faire un projet hors de Vichy et de conventionner avec Vichy quand le reste du territoire serait mieux structuré et aurait un peu de poids. Aujourd'hui, le Pays et la maturité du territoire rende cette structuration faisable. Elle pourrait prendre la forme d'une instance de dialogue, sans personnel pour le moment, sans se focaliser sur 2015 ni sur un ALT.

Les élus saluent cette proposition.

Le CRDTA propose un plan d'actions :

- une association sans personnel qui déléguerait la mise en œuvre d'un plan d'action à un OT par le biais de convention d'objectifs
- création d'un OT intercommunautaire
- création d'une association avec personnel hors office de tourisme
- pas d'association nouvelle et structuration d'un ALT portée par un office du tourisme déjà existant

Le Conseil d'administration doit se positionner pour s'organiser et se structurer de manière transitoire (la grande couronne) avant une structuration future plus définitive.

La Région répond oui mais le financement n'est possible que pour la période transitoire à condition qu'en 2014, se crée un OTI.

Jacques Blettery : Il faut structurer toute la périphérie sans Vichy (Grande couronne) car on n'est pas au même niveau que Vichy il faut prendre le temps de se structurer pour parvenir au niveau de Vichy, être un partenaire et non une remorque.

Il faut définir si les élus, hors Vichy seraient d'accord pour travailler à l'échelle Pays.

Avant de réfléchir à une ALT hors Vichy, il faut se mettre d'accord pour travailler en commun, à travers une mutualisation de moyens et de personnel.

Pierre Lyan souhaite savoir si les élus sont prêts à se structurer autour de Vichy et propose de réfléchir à des actions qu'ils peuvent déjà partager.

Stéphane Zapata est d'accord sur le principe d'une convention mais craint que ce soit un peu tôt.

Gilles Berrat propose qu'on émette des propositions qui soient complémentaires à l'offre de Vichy.

Jean-Claude Mairal revient sur une intervention du CDT en insistant sur la nécessité d'élaborer une convention. Ce sont les projets qui, ensuite, permettront sa mise en œuvre.

Le CRDTA veut bien plaider en disant que le Pays veut bien travailler en deux temps ; Néanmoins pour bénéficier du dispositif de la Région, il faut des délibérations et un OTI.

Jacques Blettery ne voit pas comment tenir les délais.

François Szypula propose de ne pas exclure Vichy et que la couronne évoquée conventionne avec Vichy.

Marcelle Dessalle craint qu'une telle organisation connaisse les mêmes écueils que l'ALT du Val de Sioule. Elle pense qu'il ne faut pas tenter de se mesurer à Vichy.

Frédéric Aguilera pense qu'il faut pouvoir proposer une offre de qualité aux touristes qui arrivent par le portail de Vichy. A titre d'exemple, Vichy ne peut pas envoyer « ses » touristes sur un territoire qui n'a pas d'agents bilingues. Il faut aussi des structures hôtelières de qualité.

Stéphane Zapata rappelle que la monté en qualité est la trame du schéma touristique du Pays.

Entrer dans un office intercommunautaire à l'échelle du Pays est aujourd'hui très difficile et une structuration serait difficile même si le Pays joue déjà le rôle d'animation.

Le CRDTA propose d'accompagner la réflexion.

Nicole Eymard, qui a bien compris toutes les problématiques demande comment sera financé le temps passé sur cette structuration... Sans devenir OTI, on n'est pas accompagné par la Région et pour le préparer, le Pays n'a pas le budget sans soutien financier.

Sur VVA, comme il n'y a pas de compétence tourisme, il faut déjà vérifier si les communes peuvent directement transférer leurs compétences à un OTI... Le CRDTA va se renseigner

Le CRDTA rappelle le calendrier :

Dépôt des dossiers de demandes de subventions avant fin mai.

Délibérations avant le 31 décembre.

Pierre Lyan s'adresse à tous en disant qu'on a la chance d'avoir un fleuron comme Vichy et son outil de travail déplore de travailler à côté de Vichy.

Frédéric Aguilera estime que Vichy peut s'exprimer aux côtés des autres élus présents.

Jean-Denis Faure rappelle que des passerelles existent déjà avec Vichy notamment sur les activités de pleine nature.

Il liste les fiches actions du schéma.

Appel à projets Pleine Nature

Le comité de pilotage de la Région a fortement appuyé la candidature du Pays, du Val de Sioule et de la Montagne Bourbonnaise. La décision des élus n'a pas encore été prise au niveau régional.

En ce qui concerne le même type de dossier, à l'échelle Massif, trois dossiers ont été déposés au total :

- Pays
- Val de Sioule
- Montagne Bourbonnaise

La Diact a répondu qu'un seul dossier a été instruit avec chef de fil, Pays Vichy-Auvergne (alors qu'au moment du dépôt on nous avait répondu que le Pays ne pouvait pas être porteur de projets).

Le financement s'en trouve fortement diminué et il va falloir revoir les actions prioritaires :

- s'appuyer sur un événement fort, le Vichy Triathlon avec un stand Pays présentant les activités de pleine nature du 16 au 19 août.
- Accessibilité handicap « Massif Central Pour tous » avec la mise en place d'un diagnostic sur 11 sites pour accompagner les sites dans les aménagements pour devenir accessibles à tous. Dossier POMAC déposé.
- Accompagner l'événement Complots et trahisons pour l'étendre à toute la saison estivale. Dépôt d'un dossier Leader. Nord Limagne se dit prêt à s'impliquer
- Accompagner Artonnes et Charroux pour la signalétique et la communication via les fonds Leader. L'idée est de partir des bonnes pratiques pour les élargir à d'autres villages du Pays qui présentent les mêmes critères de « caractère ».

Gilles Berrat demande à la Région comment elle se positionne sur le Canal Roanne-Digoin. Le Pays a identifié ce projet comme complémentaire de son offre touristique déjà existante.

POLE ENTREPRENDRE DU PAYS VICHY-AUVERGNE

Le Pays a été retenu suite à l'appel à projet Massif Central.

François Szypula confirme que le SMAT recherche la création d'un fonds de commerce à St Clément.

Aujourd'hui le Pays travaillent autour d'une cinquantaine d'offres et souhaite approfondir ce service, y compris dans les trois comcom du Puy de Dôme. Le Pays travaillent avec les consulaires des deux départements.

ETUDE ECONOMIQUE

L'étude FISAC est abandonnée mais les partenaires s'accordent sur la pertinence d'une étude économique à minima sur les entreprises en laissant tomber le volet collectivité (accessibilité handicap, etc.).

Présentation du cahier des charges de l'étude.

François Szypula pense que c'est difficile, pour une entreprise de qualifier ses besoins et qu'il faut les accompagner finement dans un bilan.

Elles n'arrivent pas à définir le personnel dont elles ont besoin.

Stéphane Zapata demande l'aide des élus dans la liste des entreprises à rencontrer.

Dans cette enquête, **Estèle Rival** précise que sera monté un comité de pilotage et un comité technique où les élus seront fortement associés. Il n'y aura pas un échantillonnage, toutes les entreprises vont être étudiées par enquêtes ou par entretien.

L'objectif est de rapprocher le territoire, les élus et les entreprises, de créer une dynamique.

Gilles Berrat souhaite qu'un lien se fasse entre tous les acteurs pour éviter les réunions et la mésinformation.

Stéphane Zapata rappelle que c'est justement l'objectif et que le Pays a signé une convention avec les consulaires.

François Szypula, qui croit à l'installation de filière à haute valeur ajoutée, souhaite aussi qu'on mette l'accent sur la formation.

Pour l'étude économique, il n'y aura pas de financement de l'Etat. La Région, les départements et l'Europe seront démarchés.

La consultation sera lancée sous réserve de l'obtention de ces financement.

Début d'étude en septembre.

Les élus approuvent le lancement de la consultation.

QUESTIONS DIVERSES

Convention pour l'utilisation des locaux de VVA pour le Pays

Mise à disposition de Christel Debout à VVA.

Projet France-Balkans : Sur les Pas d'Albert Londres dans Les Balkans

PECT: réunion le 15 mai à 9h30

PROGRAMME LEADER

Nous sommes à présent le deuxième territoire Leader en Auvergne en Leader engagé, à hauteur de près de 65 %, et par conséquent le deuxième en France, car notre région est la plus avancée.

En termes de paiement, nous avons 61%, un taux assez élevé, sachant que 10 dossiers sont en attente de paiement, incessamment sous peu.

Nous espérons récupérer 4 à 500 000 € (ça sera un besoin effectif) à partir de juin 2013 et c'est pour cela que nous avons besoin de nouveaux dossiers.

La Présidente,

Nicole EYMARD